



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE
POUR LA CROISSANCE VERTE

FRESSINFO

EDITORIAL



Chers Fressinoises et Fressinois,

Il faut savoir que le rôle d'un maire n'est pas de chercher à ne déplaire à personne en évitant d'entreprendre tout ce qui pourrait fâcher ou perturber les bonnes vieilles habitudes d'antan !

Ou de chercher à faire plaisir à tout le monde. Quoique la municipalité est là pour essayer de répondre à toutes les demandes dans la mesure du raisonnable ! Mais de trancher et quelquefois prendre des décisions douloureuses qui vont cependant dans l'intérêt général.

Cette année encore nous avons investi beaucoup. Et après la salle municipale Georges Delépine, dans des travaux de voiries. Vous découvrirez tous les chiffres dans ce Fressinfo.

Malgré cela et toujours compte tenu d'une conjoncture difficile pour certains nous avons choisi de ne pas augmenter les impôts.

Ensuite advienne que pourra notamment dans le cadre de la fusion avec la Communauté de Communes d'Hucqueliers

Claude Vergeot

Le budget 2016

Comme vous pouvez (et pourrez) le constater le village est en perpétuel mouvement. Par contre comme vous pourrez le constater aussi dans les différents tableaux, nous nous sommes évertués à faire des économies et freiner les dépenses de fonctionnement qui reprennent les charges, salaires, achats divers, etc.

Sans pour autant revenir sur les acquis sociaux de nos collaborateurs et en cherchant même à améliorer leurs conditions de travail.

Ainsi nous avons permis à notre cantonnier de partir en retraite avec un grade supérieur (adjoint technique 1^{ère} classe). Il en a été de même pour notre secrétaire de mairie qui a été promue Rédactrice. Et enfin le contrat de travail de la responsable de la salle Delépine a été pérennisé et nous avons créé un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de la fonction publique pour notre agent chargée du fleurissement et de l'entretien du village et des bâtiments.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer Fressin est la commune où les impôts locaux sont les plus élevés après Fruges.

En 2015 nous avons souscrit un emprunt à un taux vraiment très intéressant et qui nous servira pour d'autres projets que nous allons essayer de mettre en œuvre dans les années à venir.



Joyeuse Ambiance au repas des aînés.

A l'invitation de la municipalité, les aînés se sont réunis à la salle Georges Delépine pour leurs traditionnelles agapes. Les retraités ont pu passer une superbe après-midi dans une ambiance chaude et joyeuse. Et animée avec quelques chants repris en chœur et pas de danses au son de l'accordéon. Avec au menu un copieux repas de Vincent du Secret garden et arrosé des meilleurs crus en provenance des Caves du vieux chai. Comme le veut désormais la tradition, les deux doyens Paulette Lefebvre, 91 ans, et Henri Lefebvre de quelques mois son cadet ont été honorés.



Un spectacle haut en couleur.

Pour la deuxième année consécutive, les enfants de la commune ont eu droit à un charmant spectacle proposé à la salle Georges Delépine. A l'invitation de la municipalité, une cinquantaine de garçons et filles ont pu assister aux tours de magie de Régor, à la fois magicien, clown, prestidigitateur, cracheur de feu.... Un spectacle haut en couleur mené sur un rythme endiablé par un artiste qui a plus d'un ... tour dans son sac... magique. A l'issue un plantureux goûter a réuni parents et amis autour de l'équipe organisatrice, ravie du succès de leur manifestation qui sera renouvelée.



La Cérémonie des vœux 2016 : les discours !

Bonsoir à tous,

Pour perpétuer la tradition il me revient l'honneur de vous transmettre les vœux des membres du Conseil municipal de Fressin. Mesdames, messieurs, chers amis que cette nouvelle année vous apporte donc à tous : santé, bonheur et prospérité.

Qu'elle soit aussi celle de la paix retrouvée et de la fraternité entre les peuples. Ayons une pensée pour ceux qui fuient leurs pays ravagés par la guerre, la misère, la peur. Une période sombre de notre histoire que nous avons

aussi connue en France. Mon cher Claude cette année 2015 aura été pour toi, et la commune, celle du renouveau ou du renouvellement. Celui de ta garde-robe d'abord. En effet il y a bien fallu que tu rachètes un costume et une chemise blanche pour répondre à l'invitation de Madame Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Une femme remarquable selon tes dires et qui t'a beaucoup impressionné par sa gentillesse et son charisme. Une femme surtout très généreuse puisque tu es revenu de ton périple dans la capitale avec un chèque substantiel qui a permis de rénover cette salle. Tu as eu droit également aux honneurs de la télévision et tu as pu vanter les vertus et les retombées sonnantes et trébuchantes des éoliennes au journal de 20 heures de TF1. Cette année a donc vu, entre autre, la restauration du pignon et de la façade arrière de la mairie et la rénovation de la salle Georges Delépine. Vous avez reçu dernièrement Fressinfo qui a relaté la vie de notre village de ce second semestre avec notamment ces investissements. Je ne reviendrais donc pas dessus. Dernière chose pour celles et ceux qui veulent s'investir dans l'animation de leur village, réunion ce lundi à 19h00, à l'Espace culturel, pour la création du Comité des fêtes. Je vous souhaite encore une bonne et heureuse année à tous et Claude je te passe la parole.

Patrick PAQUEZ.

Mesdames, Messieurs, Chers amis.

Je remercie Patrick pour ses aimables propos à mon égard et son sens de l'humour. A ce titre je puis dire également que je suis très bien entouré. Avec une équipe très efficace et surtout très motivée et très dévouée car cela représente quand même beaucoup d'heures de travail et d'investissement personnel. Une équipe qui assume et qui assure comme on a pu le voir dernièrement avec le repas et le colis de Noël, le spectacle pour les enfants et ce soir cette réception.

Encore merci à tous.

Mesdames, messieurs,

Les années se suivent et se ressemblent.

Malheureusement.

Presque an pour an, notre pays a été frappé par un nouvel acte de terrorisme inqualifiable, inimaginable à notre époque. En effet, comment peut-on imaginer que des terroristes veulent imposer par la force leur loi et leur foi dans notre pays, la France, république et laïque. Selon la loi du 9décembre 1905 la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes. Et selon la constitution de 1958 la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion et elle respecte toutes les croyances. Nous sommes donc libres en France de pratiquer la religion que l'on veut. Mais tout en respectant celle des autres.

L'année s'est mal terminée également dans notre canton.

Moins tragiquement heureusement.

Le front républicain constitué lors des dernières élections régionales a vu l'arrivée à la tête de notre Région de Xavier Bertrand grâce à un bon report de voix. Une alliance que j'ai appelée de mes vœux dès le retrait de la liste de gauche. Sans trop d'illusion cependant et la suite allait me donner raison. En effet, la trêve aura été de courte durée et ce front républicain a volé en éclat dès la première réunion de la Communauté de communes. Chassez le naturel, il revient au galop.... Certains élus, une minorité, mais agissante, a réussi à faire échouer des projets allant dans le sens de l'intérêt général de notre collectivité et notamment du développement économique et de la survie même des villages. C'est la démocratie et le vote me direz-vous et on doit le respecter ! Je rappelle il fallait une majorité des 2/3 tiers. Certes, mais comment peut-on voter contre un hameau de vie, logements individuels pour les couples dont un des membres est atteint d'une maladie invalidante, comme Alzheimer, ou en fauteuil roulant, et qui pourraient rester vieillir ensemble ? Comment peut-on voter contre la construction dans les groupes scolaires des villages d'une salle polyvalente à vocation sportive ?

Comment peut-on voter contre la construction d'une médiathèque dont l'une des retombées consistait à l'aménagement ou la construction d'une bibliothèque dans les villages tête de pôle, comme Fressin ?

Je crains fort il me semble, je dis bien il me semble, mais ce n'est pas la première fois que je fais ce constat, que le fossé se creuse de plus en plus entre les villages et Fruges. Un chef lieu de canton nanti de tous les services. Grâce à la Communauté de communes. Avec une Maison de la santé, une Maison de la petite enfance, un centre intercommunal d'action sociale, deux salles de sport, un hôpital de jour, Sans oublier les retombées fiscales des investissements économique sur la zone industrielle de la Petite dîmerie.... Etc. Et cela : sans coûter pratiquement un seul centime à ses finances.

Mesdames et messieurs, il faut bien vite que ces querelles partisanes et politiques, voire d'ego, disparaissent au moment où nous allons devoir fusionner avec la Communauté de communes d'Hucqueliers. Un moindre mal certes mais, si nous ne sommes pas unis, tout ira à vau l'eau.

Et il nous faut au contraire constituer un « **front Républicain** » ... autour du président Jean-Jacques Hilmoine. Celui-ci doit pouvoir mener à terme tous les derniers projets mis en œuvre par une majorité d'élus et qui vont dans le sens du développement économique et social de notre canton et de nos villages.

Et sans demander l'avis d'Hucqueliers qui n'attend pas après nous pour monter ses propres projets. Je fais allusion à sa maison de la santé...
Et d'aucuns à ses côtés auront leur place pour apporter leur pierre à l'édifice..... comme depuis 2002.

Pour revenir à Fressin justement on peut dire que l'année 2015 aura été bon cru, un bon millésime comme dirait Alain des Caves du vieux chai. Nous avons investi pour un peu plus de 165 000€ HT et par le jeu des subventions et aides diverses, nous n'aurons pas trop à débourser..... Et en outre les aides de la Communauté de communes sont bloquées pour 2015. A ce titre je voudrais remercier le Conseil Général, maintenant Départemental, et tout particulièrement Jean-Claude Leroy, pour toutes, je dis bien toutes, les subventions accordées en 2015 et notamment pour la rénovation de cette salle qui sera inaugurée en ce début d'année. Jean-Claude qui à chaque fois qu'il me croise ressent comme un frisson dans le dos et se dit : « qu'est qu'il va encore me demander ! ». Mais j'espère et je souhaite cheminer encore longtemps à ses côtés car nous avons encore des projets. Et pourquoi ne pas aussi nous retrouver dans le cadre du regroupement de notre communauté de communes avec le Pays de Lumbres, l'Audomarois..... Je tiens aussi à souligner la grande écoute et l'aide particulièrement précieuse des services de L'Etat et du Département pour le montage des dossiers. Comme la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Boulogne, la Maison du Département et de l'Aménagement Durable de Marconnelle. Mais aussi la Gendarmerie qui va bientôt passer à l'action concernant certains qui prennent un malin plaisir à rouler un peu trop vite ou emprunter des routes à sens interdit. Je n'en dirais pas plus mais la loi est faite pour être respectée ! Une année qui va se poursuivre sur le même rythme avec d'importants travaux de voirie, plus de 236 000€ HT. Le dossier est bouclé et l'entreprise locale Baude-Billet, que certains fressinois connaissent très bien, va commencer les travaux incessamment sous peu. Sans oublier la construction de logements et la vente de parcelles, une dizaine au total, par Logis62, sur le terrain jouxtant cette salle.

Mais pour l'instant le projet est bloqué. Pour l'instant j'espère, car c'est la Communauté de communes qui devait acheter les terrains. Comme elle l'a fait pour la ville de Fruges sur la ZAL de la petite Dîmerie. Avec également le problème de notre école qui est à la limite de l'insalubrité et n'est pas digne d'accueillir nos enfants à notre époque dite moderne. Une réhabilitation s'impose. Comme pour les friches derrière la mairie en maison des services et des associations. Projet de réhabilitation proposé dans le cadre du projet TEPOS, territoire à énergie positive. L'Agence d'urbanisme et de développement de Saint-Omer, dont l'utilité n'est plus à démontrer, va bientôt nous rendre sa copie. Je ne rentre pas dans les détails et toutes les précisions et tous les chiffres, que beaucoup attendent..., vous seront apportés dans le prochain Fressinfo, spécial budget.

Un budget 2016 qui se présente bien et qui ne devrait pas voir les impôts locaux augmenter cette année encore. Il faut savoir quand même qu'après Torcy nous avons la taxe d'habitation la plus élevée du canton. Il faut savoir aussi que pour « l'effort fiscal » seuls Mencas et Fruges font mieux que nous si l'on peut dire. L'effort fiscal est un indicateur permettant d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune. Un calcul savant et complexe que je renonce à vous expliquer, mais bien réel.

« Seules sont perdues d'avance les batailles qu'on ne livre pas. »

Vous pouvez compter sur moi pour maintenir le cap et conduire Fressin sur la voie du progrès et de la modernité.



Nous sommes réunis en ce début d'année pour oublier un peu nos soucis, lever notre verre à l'année nouvelle, c'est aussi selon la coutume que nous avons instaurée depuis l'an dernier : pour rendre hommage au monde du travail. Et ce n'est que justice car le salarié a droit lui aussi à la reconnaissance de la Nation, comme les artistes, les hommes politiques, les chanteurs, les grands penseurs, les philosophes.... j'en passe et peut-être pas des meilleurs ! C'est pour moi une grande fierté et un grand honneur de remettre des diplômes de la médaille du travail et, cette année, une médaille du travail à un employé de la commune. Et on va leur demander de venir. En créant ces distinctions, Mesdames et messieurs, l'Etat a souhaité reconnaître le rôle prépondérant que vous avez toutes et tous tenu, dans l'économie de notre pays et de notre territoire. C'est notre rôle à nous les élus, nationaux et locaux d'agir ensemble, de mobiliser et favoriser les démarches engagées par le monde de l'entreprise pour que chacun puisse trouver du travail. L'enjeu est crucial. Il est économique et sociétal. Nous allons donc procéder à la remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail.

En commençant par ces Dames :

- Maryse Scribot, monitrice-éducatrice à l'APEI de Montreuil-Fruges : médaille Gand-or pour 40 années de service,
- Marie-Paule Delbée, travailleur en ESAT aux Ateliers artésiens de Fruges : Gand-or pour 40 années de service,
- Martine Lefebvre, Travailleur en ESAT aux ateliers artésiens de Fruges: médaille vermeil pour 30 années de services
- Sylvie Deleforge, travailleur en ESAT aux Ateliers artésiens de Fruges : médaille d'argent pour 20 années de service.

Et ces Messieurs :

- Jean-Bernard Scribot, éducateur technique spécialisé au GAM, aux Ateliers artésiens de Fruges : médaille Grand-or pour 40 années de service,
- Michel Flour, travailleur en ESAT aux Ateliers artésiens de Fruges : médaille vermeil pour 30 années de services,
- Bernard Baheux, conducteur de lignes à la SAS Fauconnier de Maronne, médaille vermeil pour 30 années de service,
- Sébastien Delcuse, conducteur de lignes à la SAS Fauconnier de Maronne, médaille d'argent pour 20 années de service

Non, non on n'a pas oublié Alain, une figure locale, et on garde toujours le meilleur pour la fin.

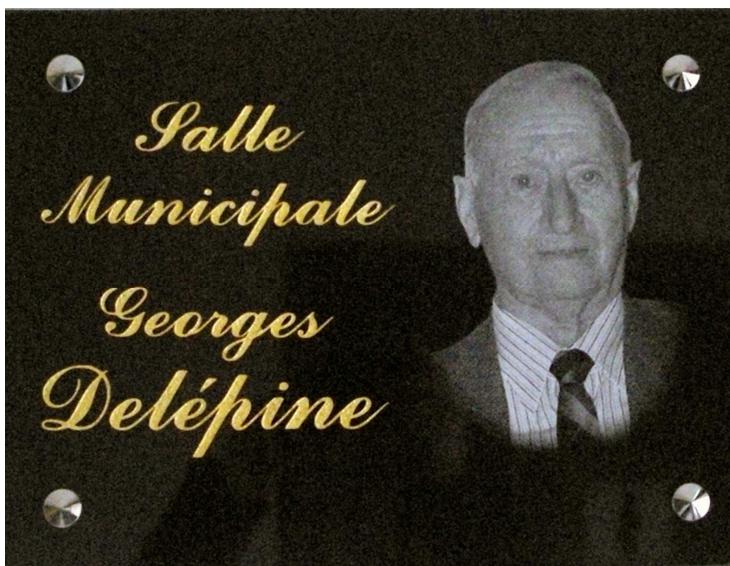
Alain :

Au terme d'une longue carrière Alain a choisi de rejoindre le clan des retraités. Une carrière dans la fonction publique territoriale bien remplie. Ah ces fonctionnaires : toujours en grève, ou malades, jamais contents... J'ai connu ça pendant 44 ans... Mais je puis vous dire que, comme dans tous les corps de métier, privé ou public, il existe des mauvais éléments mais surtout une très grande majorité d'employés remarquables et faisant preuve d'une grande conscience professionnelle dans l'exercice de leur fonction. Alain fait assurément partie de ces derniers. Il aurait pu décrocher à quelques mois de la retraite mais ce n'est pas le genre de la maison, surtout après l'éducation reçue par ses parents qui lui ont appris l'amour du travail bien fait. Non au contraire il a mis un point d'honneur à finir sa carrière en beauté et qui plus est en prenant la charge de former son successeur. Car nous élus, nous avons la volonté de développer l'emploi local et d'offrir de belles perspectives d'avenir à nos jeunes du village. Alain m'a été, nous a été n'est-ce-pas Jean-Noël, d'un grand secours et nous avons toujours travaillé, ensemble, en toute confiance. Nous nous sommes reposés sur ses compétences et son expérience comme lui a pu compter sur nous. Pour l'amélioration des conditions de travail notamment, et la reconnaissance de l'ouvrage effectué tout au long de l'année à votre service, mesdames et messieurs. Nous n'avons pas été déçus et la transition s'est passée en douceur non sans quelques petites nouveautés et progrès qui ont été les bienvenus. Et encore maintenant Alain n'hésite pas à débarquer quand Rémi crie au secours. C'est là que les mots conscience professionnelle et dévouement prennent toute leur mesure et toute leur noblesse. Alain à commencer à travailler chez Guy Attagnant le 1^{er} septembre 1973 jusqu'au 9 mars 1977.

Puis il a rejoint la fonction territoriale comme cantonnier, auxiliaire routier communal le 10 mars 1977. C'est-à-dire le lendemain. Le 1^{er} janvier 1985 il est devenu ouvrier qualifié puis agent d'entretien en 1993, agent d'entretien qualifié en 2003, agent des services techniques en 2005, agent technique territorial de 2^{ème} classe en 2007. Et avant qu'il ne parte en retraite nous avons fait en sorte qu'il finisse sa carrière comme agent technique de 1^{ère} classe, en septembre 2014. Alain était aussi un bénévole au grand cœur. Il a été sapeur-pompier volontaire du 1er novembre 1977 au 1er novembre 2007 soit 30 années de dévouement qu'ils lui ont valu de se voir décerner 4 médailles et de passer Sapeur pompier 1^{ère} classe en décembre 1998. Depuis le début de l'aventure, il y a maintenant 13 ans, il est bénévole au Foyer rural comme signaleur aux Foulées fressinoises Ostwind-Délices des 7 Vallées.

Et là aussi, en ma qualité de toujours président, je savais à qui j'avais à faire et j'ai beaucoup apprécié sa rigueur, son sens de l'autorité et du devoir. A tel enseigne qu'il a bien failli passer sous les roues d'un tracteur d'un chauffeur récalcitrant qui ne respectait pas le code de la route et voulait à tout pris emprunter une rue à sens interdit....Mais Alain il est comme ça et on ne le changera pas. C'est donc un grand honneur pour nous élus de te remettre cette médaille d'honneur du travail Grand-or pour 40 ans de services et ce diplôme, la plus haute distinction du monde du travail.(Claude Vergeot).

INAUGURATION DE LA SALLE GEORGES DELEPINE (Claude Vergeot)



Cette cérémonie devait être présidée comme indiqué sur l'invitation par Monsieur le Sous-préfet et Monsieur le président du Conseil Départemental, Michel Dagbert. Seulement la municipalité d'Etaples a eu la très mauvaise idée de procéder elle aussi à une inauguration et d'inviter un ministre, Patrick Kanner pour ne pas le nommer. Et nos deux principales personnalités du département ont du déferer à leur grand regret à notre invitation, m'ont-ils écrit, car ce sont eux qui avaient choisi la date, pour celle d'Etaples.

Mesdames, Messieurs,

Comme vous pouvez le constater nous avons le culte de la personnalité à Fressin. Ainsi notre stade municipal porte le nom de Firmin Caron. Il fut en son

temps adjoint au maire. Il a créé le COF : club omnisport de Fressin, devenu par la suite l'ASVP : l'association sportive de la Vallée de la Planquette et maintenant l'USCP l'Union sportive Créquy-Planquette présidée par Patrick Paquez, notre adjoint. La mairie telle que vous la connaissez maintenant est l'œuvre d'Emile Desmons, ancien maire et qui nous fait l'honneur de sa visite. Et la salle municipale porte désormais le nom de Georges Delépine, ancien maire et figure emblématique de la commune, décédé il y a peu, et qui fut à l'origine de sa construction.

D'importants travaux de rénovation s'imposaient donc après 37 années d'occupation et de fonctionnement. Quel beau projet en perspective, compliqué à souhait, pour le 1^{er} mandat de la nouvelle équipe. En effet au départ il ne s'agissait que de remplacer le chauffage qui avait rendu l'âme. Mais une réunion d'information de la Communauté de communes nous a permis de découvrir tous les services de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Saint-Omer. L'AUD dont on ne dira jamais assez le rôle prépondérant aux côtés des élus du monde rural. Et que ces derniers, dans leur grande sagesse, ont choisi, majoritairement, de conserver.

Notre recherche de solutions nous a également fait connaître la Fédération départementale des énergies (FDE). Là aussi désormais un partenaire incontournable pour monter les projets de rénovation.

Avec les précieux conseils de ces deux structures et plus particulièrement de Madame Dania Muller et Maxime Dufeuvel nous avons carrément franchi le pas et opté pour une rénovation complète en BBC : rénovation bâtiment basse consommation.

Je ne rentre pas dans les détails techniques.... Ils sont vraiment trop ... techniques !

Sinon Noël Warembourg notre adjoint aux bâtiments, qui a passé beaucoup de temps sur le chantier, et quelques nuits blanches, se tient à votre disposition pour vous expliquer.

Etape incontournable ensuite : le financement du projet !

C'est là qu'est intervenu le Conseil Départemental et Monsieur Jean-Claude Leroy, son vice-président. M. Jean-Marie Lubret ne m'en voudra pas j'en suis sûr, car comme on dit au village : « il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints ». En effet depuis notre arrivée à la tête de la commune notre sénateur a été souvent sollicité.

Très souvent même.

Et à chaque fois nous avons trouvé une oreille attentive.

Très attentive.

Ainsi l'an dernier pour la rénovation de notre mairie par l'APRT (l'association de promotion et reconnaissance par le Travail, conventionnée par le Conseil Départemental) qui a réalisé de l'excellent travail. Comme vous

avez pu le voir et qui je pense va poursuivre le travail entrepris. Une oreille très attentive aussi pour la rénovation de cette salle municipale Georges Delépine et enfin pour les travaux de voirie en cours actuellement.



Merci au Conseil Départemental. Je parlais tout à l'heure de partenaire incontournable du monde rural, et Mesdames, Messieurs ne m'en veuillez pas, mais peut-être un jour allons-nous devoir ériger une statue à notre sénateur-vice-président Jean-Claude Leroy. Mais plus tard, beaucoup plus tard. Car nous avons encore besoin de lui et nous avons l'intention de le solliciter pour d'autres projets. Avec toujours je l'espère une oreille aussi attentive.

Comme pour la réhabilitation des friches derrière la mairie, en maison des associations, maison des services, projet retenu dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local du pays de Saint-Omer.

Mais aussi la rénovation de notre école particulièrement vétuste. Deux dossiers suivis par l'AUD de Saint-Omer.

Mais là c'est une autre histoire

Cependant les idées ne manquent pas, le courage et la volonté de l'équipe municipale non plus. L'Etat est également intervenu dans le cadre de TEPOS, devenu TEPCV : territoires à énergie positive pour la croissance verte et également les CEE : contrats d'économie d'énergie. En effet, nous avons eu la bonne idée de répondre à un appel à projet lancé sur internet par le Ministère de l'écologie et du développement durable, relayé auprès des élus par M. Bruno Lesaffre coordinateur territorial de la Direction départementale des territoires et de la Mer, qui est excusé, et Madame Caroline Hénot de la DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Notre projet, l'un des rares du milieu rural, a été retenu au même titre que celui de la Communauté de communes de Fruges et parmi d'autres communautés d'agglomérations....

Cela nous a valu l'insigne honneur de « monter à Paris » pour signer la convention avec Madame Ségolène Royal, la Ministre en personne.

Un moment inoubliable....

Mais revenons sur terre car d'autres partenaires sont aussi intervenus financièrement parlant. Citons encore la Fédération Départementale des Energies et la Caisse d'Allocations Familiales. Grâce à ce partenariat et à Madame Paulette Julien, la responsable de territoire, notre salle va pouvoir accueillir maintenant les animations et activités du service Petite enfance de la Communauté de communes.

J'ai gardé le meilleur pour la fin avec La Communauté de communes de Fruges qui grâce à ses fonds de solidarité, et de concours surtout, n'est pas la dernière à apporter son appui. J'espère que cette précieuse

coopération, ou collaboration, se poursuivra dans les années à venir pour encourager les municipalités à investir. Je pense à la fusion avec le canton Hucqueliers à qui nous allons apporter beaucoup ... d'argent. Et le dynamisme d'une collectivité impulsé par le président Hilmoine depuis 2001 et qui a permis aux habitants du territoire de bénéficier de nombreux services.

Je ne reviendrai pas sur ces réalisations, Jean-Jacques en parlera peut-être après.

Mais il faut savoir Mesdames et messieurs que tous ces projets ont été menés à bien sans prélever un seul centime dans les poches du contribuable. Mais grâce à nos éoliennes tant décriées par certains il fut un temps !

Après tous ces efforts consentis, avec le concours précieux de Madame Anita Petit, notre secrétaire de mairie et de Madame Isabelle Merlot, notre assistante à maîtrise d'ouvrage, il ne restait plus qu'à passer à l'acte et à la rénovation. Les entreprises locales retenues après un appel d'offres ont réalisé là aussi un remarquable travail. Les entreprises Daniel Alexandre, Cardon frères (excusé), Garde-Henneré de Fressin. Mais aussi les ETS Coquet de Sempy, Canette de Fruges. Sans oublier nos employés communaux et les élus qui ont mis la main à la pâte.

Quelle est la formule en vogue actuellement ? : « Près de chez vous, proche de tous ». « Créer du lien » je crois aussi.

C'est exactement ce dont il s'agit Messieurs les élus car l'activité municipale a de multiples facettes mais elle se doit d'être écoutée et suivie pour poursuivre ses missions auprès des populations !

HOMMAGE A GEORGES DELEPINE PAR MARIE-CLAIREDUPOND



Mesdames et Messieurs de la famille de Georges Delépine, Monsieur le Sénateur, Monsieur le conseiller départemental, Monsieur le Président de la Communauté de communes, Monsieur le Maire, Mesdames et les Messieurs les Conseillers municipaux, Chers concitoyens, Lorsque Claude m'a sollicitée pour dire « quelques mots » à propos de l'œuvre de Georges Delépine au prétexte que je le connaissais pour avoir fait un mandat sous sa houlette, je me suis dit que je serais avisée d'aller relire quelques archives à la mairie. Bien m'en a pris car l'empreinte laissée par Georges Delépine mérite bien mieux que quelques mots.

Monsieur Delépine est né en 1929 à Fressin. A la sortie de l'école, à 12 ans, il commence à travailler dans des fermes, en particulier chez Monsieur Joseph Plet, ancien maire du village : sa ferme ainsi que la scierie se trouvaient à l'emplacement de l'ancien café d'Yvonne Plet. Puis il travaille chez Georges Rolland au moulin Beaussart qui produisait des aliments pour bestiaux. Après un passage de quelques années aux établissements Ryssen à Hesdin, il est embauché à Fressin par Eugène Attagnant chez qui il travaille pendant 15 ans comme chauffeur avant d'être recruté par la papeterie de Maresquel. Victime d'un licenciement économique, il bénéficie alors d'une préretraite à 56 ans.

A ce moment-là, sa vie est déjà bien riche en événements joyeux ou tristes, comme pour tout un chacun, la vie n'épargne personne. Son mariage en 1950 avec Marie-Thérèse Langue, la naissance de 7 enfants, son élection au Conseil municipal en 1971, son accession au fauteuil majoral en 1977, l'infarctus à 50 ans en pleine réunion de conseil, assurément sa vie privée et sa vie publique occupent tout le temps de cet homme dévoué, courageux, droit, opiniâtre, respectueux de ses concitoyens et éclairé. Car oui, on peut dire que sa gestion de la commune en bon père de famille a ouvert les portes de la modernité à ce village. Revenons sur la construction de la salle des fêtes, objet de cette commémoration. Lors de la réunion de conseil du 6 octobre 1977, un 1^{er} vote par 8 voix pour, 3 voix contre et une abstention, acte la construction d'une salle des fêtes.

En effet, peu après l'élection du Maire, la Commune est informée que la salle de droit privé dénommée « salle Glaçon » où s'organisaient les soirées théâtrales, des bals et autres cérémonies, ne serait plus disponible pour la commune pour raisons commerciales. D'où la nécessité de construire une salle des fêtes.

Invité à évoquer ses souvenirs, M. Roussel, ancien instituteur/secrétaire de mairie se rappelle : « Moi, le scribe, je n'étais pas au courant des anecdotes. Ce qui m'a frappé, c'est la détermination que Monsieur Delépine a montrée dans la réalisation de son projet, n'hésitant pas à mettre la main à la pâte. C'était un ouvrier dans l'âme. » En effet, d'aucuns se rappelleront qu'à cette époque, Georges travaillait de nuit à l'usine et le jour, il donnait un coup de main à la salle qui sortait de terre. Mais faire sortir de terre un bâtiment public ne va pas sans de nombreuses démarches de tous ordres : acheter le terrain (60000F), obtenir une subvention (200 000F), trouver un architecte, étudier les devis des entreprises (500 000F), rencontrer le banquier pour un emprunt de 364 000F, superviser les travaux, procéder à son inauguration en 1979. Cela ressemble à un travail à plein temps dont Georges s'est brillamment acquitté. Ce qui me fait dire aujourd'hui qu'il a mérité de rester dans la mémoire collective du village.

Si la construction de la salle des fêtes fut en quelque sorte son chef-d'œuvre, je ne voudrais pas terminer sans survoler le reste des réalisations à l'actif de ce maire charismatique. Pour mémoire, citons en 1977, sa gestion du projet de création d'un RPI avec la commune voisine, projet complexe s'il en fut qui connut des hauts et des bas, comme en 1979 lorsqu'une classe ferma à Fressin ; le jour de la rentrée, Georges n'hésita pas à « monter » à Arras pour rencontrer l'Inspecteur d'Académie auquel il tint un discours très simple mais d'une efficacité redoutable « Si vous ne rouvrez pas cette classe, Fressin se retire du RPI ». Et vous devinez la suite : l'après-midi même, la classe était réouverte !

Pendant son 2^{ème} mandat apparaissent le Repas des Aînés et le journal municipal. En 1985, la sonorisation de la salle des fêtes est réalisée grâce à une subvention du SI à hauteur de 50% soit 8000F de l'époque. La même année débutent la dénomination des rues et la numérotation des maisons, projet pour lequel Georges met à nouveau la main à la pâte, puisqu'avec l'aide de Roger Lucas, ancien secrétaire de mairie/instituteur trop tôt disparu et si ma mémoire est bonne avec l'aide de son voisin Georges Blouin, il réalise les supports de plaques de rue. En 1986, c'est la rue de l'église et le mur du cimetière qu'il faut mener à bien pour la sécurité de tous.

Certes Georges Delépine n'a pas connu que des succès. Au début des années 80, le village s'enorgueillit de l'installation d'un jeune médecin. L'idée germe alors d'installer une pharmacie. Et pourquoi pas un cabinet médical à côté de la salle des fêtes ? Une jeune pharmacienne est intéressée, notre bon docteur aussi. Malheureusement les professionnels de santé du secteur font barrage... le projet tombe à l'eau... David contre Goliath. Fin de l'histoire. Georges Delépine, c'est aussi le maire qui a eu le plaisir d'accueillir une équipe de tournage pour l'adaptation par Maurice Pialat du célèbre roman de Georges Bernanos « Sous le soleil de Satan », en 1987. Je reprends mot pour mot les souvenirs évoqués par M. Delépine auprès de Claude, journaliste :

« L'équipe de tournage composée d'une douzaine de personnes, est restée une semaine dans le village. Auparavant j'avais reçu Maurice Pialat, à sa demande, à la mairie pour les autorisations nécessaires. C'était la 1^{ère} et la dernière fois que je le voyais car ensuite il est reparti et c'est Gérard Depardieu qui a dirigé la manœuvre, derrière et devant la caméra. On avait mis la salle municipale à leur disposition et c'était Simone Tournet, la responsable de la salle, qui leur faisait à manger le midi. De la cuisine purement locale.

Le soir, ils repartaient dans leur hôtel. Je venais tous les jours m'enquérir de leurs besoins car l'église dut subir plusieurs transformations pour les besoins du film, avec l'aide de notre employé communal, Alain Schunck. Plusieurs fois, j'ai partagé leur table et c'était un véritable plaisir.

On parlait de tout sauf du tournage. Gérard Depardieu et les membres de l'équipe étaient très curieux, ils voulaient tout connaître, la région, la vie des habitants... Malgré leur statut de vedette, Gérard Depardieu et Sandrine Bonnaire étaient très abordables, voire d'une grande simplicité et d'une grande gentillesse. Mais le souvenir que je garde gravé au plus profond de mon cœur, est la visite à mon domicile des deux acteurs en fin de tournage. Gérard Depardieu est constamment restée avec l'une de mes filles, handicapée, l'entourant de son affection. Ils étaient venus remettre un chèque en guise de remerciement pour l'accueil reçu à Fressin, chèque qui a été versé au Bureau d'aide sociale. »

Toute sa vie, Georges aura été un homme dévoué à la cause commune trouvant le temps et l'énergie pour assumer la fonction de Président de l'Avenir fressinois pendant de nombreuses années tout en étant Administrateur de l'Association de parents d'enfants inadaptés de Montreuil ; plus tard il sera aussi Délégué départemental de l'Education nationale. Que n'a-t-il donc pas fait ?

La tâche que tu m'as confiée, Claude, est bien complexe. Nul doute qu'il reste beaucoup à dire, la vie de cet homme remarquable fut si riche ! Que ses enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants me pardonnent mes oubli ! Je remercie pour leur aide précieuse, Michel Hibon, mémoire vivante du village, Claude Delépine, conseiller municipal qui a évoqué pour moi des souvenirs plus personnels, Claude Vergeot qui m'a ouvert ses archives personnelles et je termine en redonnant la parole à Monsieur le Maire pour la poursuite de la cérémonie.



LA REMISE DE MEDAILLE A MICHEL HIBON

Michel Hibon est une personnalité locale et un personnage incontournable à Fressin car il incarne la mémoire vivante du village. Tout d'abord de par sa longévité politique et électorale avec 7 mandats de conseiller municipal à son actif. Soit 43 années au service de ses concitoyens qui lui valent d'être mis à l'honneur ce jour. Ainsi après les médailles de bronze et d'argent, il s'est vu attribuer la médaille vermeil Régionale, Départementale et Communale.

En attendant bientôt la médaille Grand-or.

Michel a donc été élu pour la première fois en 1971 et aura connu quatre maires : Henri Nicolle, Georges Delépine, Emile Desmons et Christian Duflos. Mais pas le 5^{ème}, moi en l'occurrence, car son 8^{ème} mandat il a préféré le signer avec sa tendre et charmante Anne-Marie.

Comme on le comprend et on lui pardonne de nous avoir un peu abandonnés.

Car il avait encore toute sa place parmi nous et, son expérience, sa science du terrain, nous auraient été très utiles. De par sa longévité donc il aura participé à toutes les grandes évolutions de notre village qui a su opérer les virages nécessaires sur la voie du progrès et de la modernité. Et en étant bien souvent précurseur dans de nombreux domaines, comme le tourisme, le fleurissement, etc. Michel est aussi réputé pour sa mémoire infaillible. En effet c'est une véritable banque de données !! Alors si vous avez du temps n'hésitez pas à la consulter pour vos archives personnelles, ou pour connaître la vie du village au siècle dernier, ses habitants... Et depuis 1944, il en a vu, connu et retenu des choses.....

Mais Michel ne s'est pas contenté de siéger au sein du conseil, c'était aussi un grand bénévole dans l'âme et sur le terrain.

Il a longtemps pratiqué la musique au sein de l'Avenir fressinois, comme clarinettiste et il est titulaire de la médaille d'honneur argentée de la Confédération Musicale de France, pour 30 années de sociétariat. De par sa profession d'agriculteur, il a mis pendant 40 années ses connaissances au service de la Société d'horticulture des Jardiniers de France. Ce qui lui a valu d'être promu officier du Mérite agricole. Il a également été très actif au sein de l'Association du Patrimoine dès sa création, ainsi que signaleur aux courses pédestres du Foyer rural, avant de prendre un peu de recul. Michel a toujours été un fidèle compagnon de route. Et auparavant nos pères qui ont milité au même parti. Avec des idées bien affirmées auxquelles il n'a jamais dérogé. Son investissement personnel peut être cité en exemple auprès des jeunes générations et je pense que jamais médaille d'honneur n'aura été aussi méritée. Elle récompense, Michel, tes qualités humaines mais surtout tes compétences reconnues par tous.



LES INVESTISSEMENTS 2014-2015-2016

	Opérations	Coût/HT	Coût TTC	Sub. Etat	Conseil Gén.Dép.	Autres	CAF	COCOM	Reste à Charge HT
2014	Achat de barrières sécurité	748 €	897 €						748 €
	Vaisselles salle G.D.	544 €	680 €						544 €
	Porte Mairie (avec pignon mairie)	15 335 €	18 402 €		0 €			11 188 €	4 147 €
	Abribus	0 €							0 €
	Total	16 627 €	19 979 €	0 €	0 €	0 €		11 188 €	5 439 €

xxxxxx								
xxxxxx								
2015	Travaux pignon mairie	4 700 €	7 919 €		5 246 €			
	Pierres matériels	950 €						
		1 663 €						
	S/total	7 313 €	7 919 €		5 246 €			
	Rembarde Pont Lombardie	2 224 €	2 668 €					2 224 €
	Retable+ tableaux	16 763 €	20 115 €	8 000 €	5 435 €	2 286 €		1 042 €
	Rénovation Salle Delépine	124 765 €	149 804 €	28 800 €	19 005 €	45645 €		31 315 €
	Salle Delépine						22669 €	-22 669 €
	Emprunt							
	Vaisselles salle G.D.	1 412 €	1 694 €					1 412 €
	Chambre froide	1 950 €	2 340 €					1 950 €
	Tracteur occasion	6 720 €	8 400 €					6 720 €
	Tondeuse	1 120 €	1 400 €					1 120 €
	Divers	2 796 €	3 495 €					2 796 €
	Total	165 063 €	197 835 €	36 800 €	29 686 €	47 931 €	22 669 €	0 €

	Opérations	Coût/HT	Coût TTC	Sub. Etat	Conseil Gén.Dép.	Autres	CAF	COCOM	Reste à Charge HT
2016	Sécurisation Lombardie/Marais Parking stade Caron	239 316 €	287 180 €	23 750 €	77 987 €	5 000 €		30 000 €	102 579 €
	Mains courantes cimetière	460 €	552 €						460 €
	Pignon atelier communal	3 759 €	4 511 €						
	Travaux salle Delépine								
	Chemin Ermitage	3 847 €	4 616 €						
		247 382 €	296 859 €	23 750 €	77 987 €	5 000 €	0 €	20 000 €	103 039 €

L'ENTRETIEN DE NOS ROUTES ET CHEMINS

	Achat de cailloux, Travaux sur chemins	Montant	Enrobés à froid	Offerts par la Société forestière
2016 (en cours)				
	Ermitage tuyaux	5 216 € TTC		
2015	Laitier 60 tonnes	652,1 € TTC		
	Loc.Ermitage, Lance, Epaule	1 140 €		
2014	Location matériel pelle-tracto	3148 € TTC	12 tonnes	
	Achat cailloux 150 T laitier	1620 € TTC		
2013	40 T Pomme de Terre (*)	191,36 €	12 tonnes	
	59,800 T grave non traité	1 435,00 €		
2012	66 T Pomme de terre(*)	317,00 €	10 tonnes	50 Tchemin Haut-Bois
2011	Rien		12 tonnes	
2010	Rien		12 tonnes	100 tonnes Chemin Vert

LES TAUX D'IMPOSITION

	TAXE D'HABITATION en %					TAXES FONCIERES BATIES en %						TAXES NON BATIES en pourcentage							
	Fressin	62	59/62	Equi.	C/c	Fressin	62	59/62	Equi	OM	C/c	Fressin	C/c	Taxe *	62	59/62	Equi.	Ag	
1997	7,33	6,41	2,58	0,05	4	8,61	7,95	2,62	0,05		1,83	27,63	5,07		23,06	8,89	0,05		
1998	7,55	6,47	2,58	0,05	5,1	8,87	8,02	2,62	0,05		2,33	28,46	6,46		23,27	8,89	0,05		
1999	7,55	6,7	2,68	0,05	6,6	8,87	8,3	2,72	0,05		2,33	28,46	8,39		24,08	9,24	0,10	7,17	
2000	7,55	6,81	2,93	0,05	7,1	8,87	8,44	2,98	0,10		3,03	28,46	9,1		24,49	10,12	0,19	7,2	
2001	7,55	6,81		0,09	8,4	8,87	8,44	2,98	0,09		3,29	28,46	10,69		24,49	10,12	0,18	7,23	
2002	Tpu15,92	7,14		0,09	Tpu	Tpu12,7	8,85	2,98	0,09	9,76	Tpu	Tpu39,15	TPU		25,67	10,12	0,18	7,28	
2003	15,92	7,61		0,09		12,74	9,43	3,05	0,09	12		39,15			27,35	10,37	0,17	7,3	
2004	16,24	7,83		0,08		13	9,7	3,16	0,08	15,3		39,95			28,14	10,74	0,16	7,19	
2005	16,55	8,35		0,08		13,25	10,3	3,62	0,08	14,5		40,72			29,99	12,31	0,15	7,19	
2006	16,55	9,29		0,07		13,25	11,5	3,7	0,08	14,2		40,72			33,36	12,56	0,15	7,18	
2007	16,88	9,55		0,30		13,52	11,8	3,7	0,29	13,7		41,54			34,31	12,56	0,51	7,17	
2008	17,18	9,75		0,29		13,76	12,1	3,83	0,29	13,7		42,28			35,03	13	0,48	7,17	
2009	17,61	10,2		0,28		14,1	12,7	3,83	0,27	13,7		43,34			36,71	13	0,47	7,15	
2010	18,02	10,5		0,26		14,43	13	3,82	0,26	13,7		44,36			37,81	13	0,43	7,09	
		Viré	part CG												(*)	SUP*	SUP*		
2011	18,42	Cocom		0,48	12	14,75	19,5				viré 62				13,7	45,35	1,96	53,27	
2012	18,68			0,59	12	14,96	19,9		0,62	16,8		45,99	1,96	53,27			1,11	7,08	
2013	18,68			0,59	12	14,96	20,3		0,62	17		45,99	1,96	53,27			1,15	6,96	
2014	18,68			0,59	12	14,96	20,3		0,60	17		45,99	1,96	53,27			1,13	6,9	
2015	18,68			0,59	12	14,96	20,3		0,61	17		45,99	1,96	53,27			1,14	6,71	
2016	18,68					14,96						45,99							

2010 part CG viré à la Cocom

(*) Taxe additionnelle pour Fressin et Cocom

RECETTES ET DEPENSES 2015

2015		BUDGET DE L'ANNEE		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reporté			184 894,80 €			591,72 €		0,00 €	185 486,52 €
Part investissement			202 058,80 €			202 058,80 €		0,00 €	
Opérations année		256 328,93 €	318 588,69 €	264 391,05 €	227 455,36 €	520 719,98 €	546 044,05 €		
TOTAUX		256 328,93 €	503 483,49 €	264 391,05 €	228 047,08 €	520 719,98 €	731 530,57 €		
Résultat clôture			247 154,56 €			-36 343,97 €			210 810,59 €

BILANS DE CES 6 DERNIERES ANNEES

	FONCTIONNEMENT		SOLDE	INVESTISSEMENT		SOLDE	Soldes annuel	Avec N-1
	RECETTES	DEPENSES (*)		RECETTES(*)	DEPENSES			
2009	261 973 €	222 564 €	39 409 €	68 000 €	98 000 €	30 000 €	9 409 €	70 000 €
2010	260 578 €	218 062 €	42 516 €	84 152 €	94 000 €	9 848 €	32 668 €	102 668 €
2011	276 276 €	227 437 €	48 839 €	229 745 €	186 425 €	43 320 €	92 159 €	198 400 €
2012	297 572 €	228 220 €	69 352 €	126 600 €	257 697 €	131 097 €	-61 745 €	136 655 €
2013	323 069 €	296 783 €	26 286 €	232 802 €	233 293 €	491 €	25 795 €	162 449 €
2014	312 905 €	255 952 €	56 953 €	36 376 €	70 292 €	33 916 €	23 037 €	185 486 €
2015	318 588 €	256 328 €	62 260 €	227 455 €	264 391 €	36 936 €	25 324 €	210 810 €

\$



La salle Georges Delépine a donc fait peau neuve comme évoqué dans ce Fressinfo. Il ne restait plus à cette salle datant des années 80 que de se refaire une beauté ou tout au moins un nouveau lifting de sa toiture. Et à nos équilibristes d'adjoints Jean-Noël, Claude et Noël à prendre leurs outils et frotter. La différence est appréciable. Même en photos !

\$

Concours des Maisons et jardins fleuris.

La municipalité a décidé de relancer un concours des maisons fleuries avec où sans jardin devant (pelouse). Il s'agit avant de renouer avec la tradition où il fut un temps les fressinoises et les fressinoises rivalisaient de talent, d'ingéniosité et de bon goût pour améliorer leur cadre vie et contribuer ainsi à la renommée de notre village. Fressin a ainsi pu décrocher 3 fleurs au concours national des Villes et villages fleuris de France. Il s'agit donc avant de donner à chacun l'occasion d'apporter sa contribution au fleurissement de la commune Chacun selon ses moyens, ses possibilités financières, son temps, etc. Et non d'instaurer une rivalité entre les participants. Les récompenses seront d'ailleurs les mêmes pour tout le monde.... Mais il convient de s'inscrire en se faisant connaitre à la Mairie.

\$

Médailles de la Famille Française.

Qui est concerné ?

Tout parent qui :

- a élevé au moins 4 enfants de nationalité française,
- dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans,
- et qui, par leurs soins attentifs et leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales.

Peuvent également prétendre à l'obtention de la médaille de la famille :

- toute personne ayant élevé seule pendant au moins 2 ans ses frères et sœurs, suite au décès de ses parents,
- toute personne ayant élevé pendant au moins 2 ans un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté,
- tout veuf ou toute veuve de guerre ayant élevé seul 3 enfants,
- toute autre personne ayant œuvré de façon remarquable dans le domaine de la famille.

Comment l'obtenir ?

Il convient de se rendre à la mairie du domicile (ou au consulat, pour les familles résidant à l'étranger) avec les documents suivants :

- copie du livret de famille,
 - formulaire cerfa n°15319*01
 - attestation de scolarité pour tous les enfants d'âge scolaire,
 - attestations éventuelles de personnalités ou de groupements qualifiés portant sur les titres et mérites du demandeur,
 - copie du titre de pension si le candidat est veuf ou veuve de guerre.

La décision est prise par arrêté préfectoral (ou par arrêté ministériel, pour les familles résidant à l'étranger), après enquête.

Plusieurs personnes nous ont fait part de leurs inquiétudes en ce qui concerne l'installation des compteurs Linky dans tous les foyers à l'horizon 2020.

Voici la réponse apporté par l'Association des maires de France.



SANTÉ PUBLIQUE

29 février 2016

Peut-on s'opposer au déploiement des compteurs Linky, selon une analyse juridique ?

Comme l'annonçait la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) dans nos colonnes le 18 février, une analyse juridique vient d'être diligentée sur la question des compteurs Linky et la possibilité pour les maires de s'opposer à leur installation. La FNCCR a commandé cette analyse à un cabinet d'avocats suite à plusieurs arrêtés municipaux pris par des maires, notamment en Gironde et en Seine-et-Marne, pour empêcher l'installation de ces nouveaux compteurs « intelligents » sur le territoire de leur commune. Le verdict du cabinet d'avocat est conforme à ce à quoi l'on pouvait s'attendre : il est fortement déconseillé aux maires de prendre de tels arrêtés.

Rappelons que les opposants aux compteurs Linky pointent trois problèmes potentiels : celui de l'exposition aux ondes électromagnétiques, celui d'un éventuel risque d'incendie provoqué par ces compteurs, et celui de l'atteinte à la vie privée des consommateurs.

Première question soulevée dans l'étude : la responsabilité d'une commune peut-elle être engagée en cas de problème lié à l'utilisation de Linky ? Pour les juristes, la réponse est clairement non : on est ici dans le cadre d'une concession de service public, avec d'un côté une autorité organisatrice de la distribution d'électricité ou AODE (la commune par exemple) et de l'autre un concessionnaire, appelé « GRD » ou gestionnaire de réseau de distribution, en l'espèce, ERDF. La jurisprudence est formelle : « *En cas de dommages causés par l'existence ou le fonctionnement des ouvrages concédés* », c'est « *la responsabilité du concessionnaire* » qui est engagée. Ce serait donc ERDF qui serait responsable de tout dommage. Seule exception : la responsabilité de l'AODE pourrait être engagée pour « *faute* », en cas de dommage, si elle « *refuse ou néglige d'intervenir auprès du concessionnaire pour faire respecter les dispositions réglementaires* ». En l'occurrence, ERDF a l'obligation de

« faire procéder à des contrôles techniques » et de « garantir le bon fonctionnement et la sécurité » des installations. Il est donc conseillé aux communes de s'assurer du respect de ces obligations et de « solliciter des justificatifs », afin d'éviter d'être accusée de faute par la suite, en cas de problème.

Deuxième question : est-il possible, pour le client final comme pour l'AODE, de s'opposer au déploiement des compteurs ? Réponse des juristes : cette possibilité est « *fortement limitée* ». En effet, les directives européennes comme la loi française laissent peu de marge de manœuvre. Côté Europe, il est exigé que, là où les conditions du marché sont favorables – autrement dit, là où cela est rentable – « *au moins 80 % des consommateurs devront être équipés de compteurs intelligents d'ici 2020* ». Dans la loi française, la loi sur la transition énergétique (LTE) de 2015 impose clairement le déploiement de Linky. Celui-ci est donc bien une obligation légale pour ERDF. Dès lors, l'entreprise est en droit de s'en prendre à tout client qui s'opposerait à la pose d'un tel compteur chez lui, et peut lui suspendre, voire lui résilier son contrat.

Côté AODE, guère plus de marge de manœuvre : un arrêté s'opposant au déploiement des compteurs Linky sur une commune peut être considéré comme « *une faute contractuelle* », puisqu'il empêcherait ERDF d'exécuter son service dans les conditions prévues par la loi. Elle pourrait également être considérée comme « *un excès de pouvoir* ».

Le maire ne peut en la matière ni faire usage de son pouvoir de police générale, analysent les juristes, ni évoquer le principe de précaution. Sur ce dernier point en particulier, l'étude rappelle que le risque d'incendie pointé du doigt par les opposants à Linky ne peut être sérieusement invoqué : « *Aucun élément circonstancié n'établit l'existence d'un risque, même incertain, d'incendie, de nature à justifier l'adoption de mesures de précautions* ». Quant aux ondes électromagnétiques, plusieurs instances ont tranché sur ce sujet : le Conseil d'État (mars 2013) a estimé que « *les rayonnements électromagnétiques émis par [les compteurs Linky] n'excèdent ni les seuils fixés par décret (...) ni ceux admis par l'Organisation mondiale de la santé* ». L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) est parvenue aux mêmes conclusions, tout comme le Centre de recherches et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques.

L'Anses, qui estime que les rayonnements émis par les compteurs Linky sont bien inférieurs à ceux des téléphones portables, recommande néanmoins que leur conception évolue « *vers des niveaux encore*

plus réduits ». On ne peut donc conclure, soulignent les juristes, que l'autorité publique ait « *méconnu le principe de précaution* ». (1)

Sur le risque d'atteinte à la vie privée enfin, l'étude souligne qu'il a été « *très tôt pointé du doigt* » y compris par la Commission européenne, et que « *le législateur a alors adopté des mesures visant à encadrer la communication des données personnelles et assurer leur confidentialité* ».

La conclusion est donc claire : les usagers comme les communes n'ont quasiment aucune marge de manœuvre pour s'opposer au déploiement des compteurs Linky. Néanmoins, « *on ne peut qu'approuver* » la démarche de la FNCCR qui a mandaté un bureau d'étude pour procéder, une nouvelle fois, à une évaluation des risques d'incendie ou des risques sanitaires.

Rappelons que de son côté, l'AMF travaille avec les services de l'État, la FNCCR et ERDF afin de mettre en place une communication informative sur les compteurs Linky, dans le but d'aider les maires à répondre aux inquiétudes de certains de leurs administrés. Un point-info consacré à l'énergie abordera la question, au Congrès de l'AMF, le 1er juin à 15 h 30.

(1) le compteur Linky respecte toutes les normes sanitaires françaises et européennes :- Recommandation du conseil de l'Union Européenne n° 1999/519/CE du 12/07/99 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques ;- Norme française NF EN 50470 de février 2007 relative aux équipements de comptage d'électricité ;- Norme française NF EN 55022 de juin 2012 : appareils de traitement de l'information - Caractéristiques des perturbations radioélectriques - Limites et méthodes de mesure ;- NF EN 50065-1 de juillet 2012 relative à la transmission de signaux sur les réseaux électriques basse tension dans la bande de fréquences

RAPPELS RAPPELS RAPPELS RAPPELS RAPPELS RAPPELS RAPPELS

VOIRIES DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE ELAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES

ARTICLE III.16 - HAUTEUR DES HAIES VIVES

Aux embranchements routiers ou à l'approche des traversées de voies ferrées, la hauteur **des haies** ne pourra excéder 1 m au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 m comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours bifurcations ou passage à niveau. La même hauteur doit être observée du côté du petit rayon sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 m dans les alignements droits adjacents.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, il peut toujours être commandé de limiter à 1 m la hauteur des haies vives bordant certaines parties de domaine public routier départemental lorsque cette mesure est commandée par la sécurité de la circulation.

Les haies plantées après autorisation antérieurement à la publication du présent règlement et de hauteur supérieure à celle ci-dessus, peuvent être conservées, mais elles ne peuvent être renouvelées qu'à la charge d'observer cette hauteur.

ARTICLE III.17 - ELAGAGE ET ABATTAGE

Les arbres les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier départemental doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers.

De plus lors des opérations d'élagage ou de taille de haies les branches doivent obligatoirement être ramassées dans les fossés ainsi que sur les accotements du domaine public.

Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie sur celui-ci.

Au croisement avec des voies ferrées, ainsi qu'aux embranchements, carrefours ou bifurcations, les arbres à haut jet doivent être, par les soins des propriétaires ou des fermiers, élagués sur une hauteur de 3 m à partir du sol dans un rayon de 50 m compté du centre des embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres à haut jet, situés à moins de 4 m de la limite du domaine public routier, sur tout le développement du tracé des courbes du côté du plus petit rayon et sur une longueur de 30 m dans les alignements droits adjacents.

A défaut de leur exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage des arbres, haies ou racines peuvent être effectuées d'office par les services départementaux après une mise en demeure, par lettre recommandée, non suivie d'effet, aux frais des propriétaires.

A aucun moment, le domaine public routier départemental ou ses dépendances ne doit être encombré et la circulation entravée ou gênée par les opérations d'abattage, ébranchage, de débitage et autres, des arbres situés sur les propriétés riveraines.

LES RECOMMANDATIONS d'ERDF

① Si la plantation de l'arbre a été effectuée après l'implantation de la ligne électrique, ② les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation, et également ③ si l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public sur le lieu d'implantation de la ligne électrique : dans ces trois cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire ou l'occupant, à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix. Avant ces opérations, ERDF doit être contacté par l'envoi d'une déclaration de projet de travaux, déclaration d'intention de commencement des travaux sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr. Pour une mise en sécurité appeler l'accueil distributeur d'ERDF mis à votre disposition au 09 693 218 39.

Dans les autres cas, l'élagage est à la charge d'ERDF. Avant le début des travaux d'élagage, chaque propriétaire en est informé au préalable.

Rappel Sécurité : Il ne faut jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne à câble nu

(a moins d'1 m en BT et 2m en HTA), ou en contact direct avec un câble isole, ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne et prévenir la mairie, ne pas faire de feu sous une ligne électrique, en cas de danger prévenir la mairie, vérifier que votre assurance ☐ responsabilité civile ☐ prend en compte les dommages dont vous seriez responsables. Nous sommes tous responsables pour le confort de tous

QUE FAIRE SI VOTRE CHIEN A MORDU UNE PERSONNE ?

- Il est obligatoire de déclarer la morsure dans la mairie de votre commune de résidence.
- Le chien doit passer une évaluation comportementale avec un vétérinaire. Cela est valable quelle que soit la race de l'animal, qu'il soit ou non vacciné contre la rage.

L'ÉVALUATION

Elle consiste en 3 rendez-vous avec le vétérinaire sur 15 jours. Elle permet de s'assurer que le chien n'a pas la rage. Le comportement du chien est aussi analysé. L'évaluation est transmise au maire.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle de Fressin pour la rentrée 2016-2017 se dérouleront :

- Le vendredi 13 mai
 - Le vendredi 20 mai
 - Le vendredi 27 mai

De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 à l'école de Fressin.

Merci de passer auparavant en mairie pour obtenir un certificat d'inscription.

DES DATES A RETENIR

Le samedi 21 mai passage de la course cycliste Paris-Arras-Tour. La caravane publicitaire est prévue à 12h31 et des coureurs à 13h48. Le peloton empruntera la D. 155 en provenance d'Auchy-les-Hesdin pour se rendre à Sains-lez-Fressin.

Le samedi 28 mai, dans l'après-midi, défilé de véhicules militaires et civils d'époque.

Le vendredi 10 juin passage d'une randonnée de véhicules anciens nommée « Randonnée au Féminin » dans le cadre d'une rencontre internationale des clubs MG de France du Touquet.

Le dimanche 12 juin passage de véhicules anciens du Comité des fêtes d'Hesmond.

Le samedi 2 juillet repas de ducasse du Comité des fêtes à la salle Delépine.

Le dimanche 3 juillet : kermesse, jeux divers et concours de tirs au stade Caron dans le cadre des festivités de la ducasse.

TERRAINS ET MAISONS A VENDRE ; MAISONS A LOUER

Nous sommes régulièrement sollicités par des personnes cherchant des maisons, ou des terrains pour construire, à acheter. Où des maisons à louer.

Si vous êtes dans le cas de répondre à ces demandes vous pouvez nous le signaler en mairie.

Nous constituerons alors un dossier avec photos si vous avez, situations géographique, etc. pour communiquer ou transmettre aux personnes intéressées.



Le nouveau printemps des Etangs de Fressin avec Guy et Loulou.

Avec le retour des beaux jours, les étangs de Fressin sortent de leur léthargie et viennent de rouvrir leurs portes après un changement de propriétaires. En effet Guy Lecunff a débarqué dans ce haut lieu du tourisme du Haut-Pays, niché dans un écrin de verdure et véritable havre de paix pour les pêcheurs et autres promeneurs. En effet le plan d'eau de Fressin, situé aux sources de la Planquette, possèdent de nombreux atouts avec trois étangs privés et un étang commun équipés chacun de bancs, barbecues, abris. Point de départ de parcours de randonnées pédestre et équestre, la base de loisirs est dotée également d'une aire de jeux

pour les enfants, d'un terrain de pétanque et d'un coin pique-nique. Pour les mordus de la pêche, le maître des lieux va proposer des journées spéciales grosses truites ou baguées et pêche nocturne. Alors que le restaurant du village vient de fermer ses portes, Guy Lecunff propose également en semaine de la restauration rapide (snack bar) et un menu brasserie traditionnelle, le week end, sur réservation. Les étangs peuvent être loués aux associations, comités d'entreprise, etc. Contacts : Etangs de Fressin : ouvert tous les jours de 8h à 19h, pêche à la journée ou à la demi-journée, location des étangs. Bar, brasserie sur réservation. Contact : 03 21 81 64 35, 06 37 92 40 53, facebook : étangs-de-fressin.

Un nouvel artisan électricien-plombier.



Après la fermeture des établissements Lenglet, un grand vide dans la commune, Jonathan Garde a pris le relai dans le domaine de l'électricité, la plomberie, le chauffage, le sanitaire ainsi que dans la rénovation et le dépannage. Mais ce dernier a choisi de donner une autre orientation à sa carrière professionnelle. Heureusement et encore une fois la population locale ne sera pas privée de ce service si important, voire vital, en milieu rural. En effet, Mickaël Henneré en provenance de Valhuon, a pris la relève et vient de créer son entreprise. Fressin n'est pas une terre inconnue pour lui puisqu'il a passé une bonne partie de son enfance dans ce village

et il aspirait d'y revenir professionnellement parlant. Contact : HEP : 06 89 146 146 ou 03 21 03 96 34 ou encore mickael.hennere@outlook.fr.

LE PROGRAMME DU 8 MAI 2016

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités aux cérémonies commémoratives du 8 Mai 1945 à Fressin, et qui se dérouleront comme suit :

**09H45 Rassemblement parking salle municipale Delépine,
Anciens Combattants et Drapeaux,
Elus,
L'Avenir Fressinois,
Les Anciens Sapeurs Pompiers ;**

09H55 Défilé ;

10H00 Messe solennelle en l'Eglise Saint Martin ;

**11H00 Dépôt de gerbe au Monument aux Morts,
Remise de médailles,
Défilé,
Concert à la salle Georges Delépine et,
Vin d'Honneur offert par la municipalité de Fressin.**